

Gestion du programme de protection des données personnelles

Cette formation est une opportunité solide et interactive d'en apprendre plus sur les concepts majeurs de protection des données personnelles qui sont également essentiels pour l'examen CIPM. Bien que ce ne soit pas purement un « test de préparation », cette formation est adaptée aux professionnels qui entendent se certifier, ainsi qu'à ceux qui souhaitent approfondir leurs connaissances en matière de confidentialité. La formation et l'examen seront basés sur le même ensemble de connaissances.



FORMATION EN LIGNE

MODULES :

Module 1 : Présentation de la Gestion du programme de protection des données personnelles

Identifie les responsabilités relatives à la gestion de programme de protection de la vie privée et de la protection des données personnelles, et décrit la fonction du principe d'accountability dans la gestion du programme de protection des données personnelles.

Module 2 : Gouvernance de la protection des données personnelles

Analyse les questions relatives à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un programme de protection de la vie privée et de la protection des données personnelles, dont la place de la fonction « Protection des données personnelles » au sein de l'organisme, le rôle du délégué à la protection des données (DPD), le cadre et la charte du programme, la stratégie de protection des données personnelles, l'appui et l'implication permanente des fonctions clés et les cadres dans lesquels s'inscrit la protection des données personnelles.

Module 3 : Lois et règlements en vigueur

Aborde l'environnement réglementaire, les éléments communs entre les juridictions et les stratégies d'harmonisation entre la conformité et la stratégie de l'organisme.

Module 4 : Évaluation des données personnelles

Associe les processus pratiques de création et d'utilisation des inventaires/cartes de données, les analyses d'écart, les évaluations de la vie privée et de la protection des données personnelles, les évaluations d'impact sur la vie privée et les évaluations d'impact de la protection des données ainsi que les évaluations des fournisseurs.

Module 5 : Politiques

Décrit les types communs de politiques liées à la vie privée et à la protection des données personnelles, précise les composants et propose des stratégies de mise en œuvre.

Module 6 : Droits des personnes concernées

Traite des considérations opérationnelles liées à la communication et à l'assurance des droits des personnes concernées, dont la notice d'information, le choix et le consentement, l'accès et la rectification, la portabilité des données ainsi que le droit à l'effacement (« droit à l'oubli »).

Module 7 : Formation et sensibilisation

Expose les stratégies d'élaboration et de mise en œuvre de la formation sur la vie privée et sur la protection des données personnelles et des programmes de sensibilisation.

Module 8 : Protection des données personnelles

Examine une approche holistique de la protection des données à caractère personnel à travers le respect de la vie privée et la protection des données personnelles dès la conception.

Module 9 : Plan en cas de violation des données personnelles

Fournit des conseils sur la planification et la riposte à un incident ou une violation de la sécurité des données.

Module 10 : Contrôle et audit des performances du programme

Présente les pratiques communes en matière de contrôle, de mesure, d'analyse et d'audit des performances du programme de protection des données personnelles.